

Toulouse, le 9 juin 2018

Objet : Mise en conformité RGPD

Cher adhérent(e) du Club des Conseils Syndicaux,

Le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur à date du 25 mai dans l'ensemble de l'Union Européenne ; il a pour objet de renforcer la protection des données personnelles utilisées par les entreprises et les associations.

Bien que la Club des Conseils Syndicaux dispose à votre sujet de très peu de données personnelles, elle a toujours appliqué les règles les plus strictes en la matière et se conforme aujourd'hui au nouveau RGPD.

L'application de cette nouvelle réglementation est pour Le Club des Conseils Syndicaux une formidable occasion de renforcer sa relation de proximité avec vous sur le long terme et ceci dans la plus grande transparence. Nous restons à votre entière écoute sur le sujet.

Le Club des Conseils Syndicaux collecte et utilise les données que vous lui avez confiées lors de votre adhésion ou ré-adhésion, essentiellement à des fins d'information et de transmission d'actualités et les actions de notre Club (newsletter, éléments de veille, invitations à des réunions, évènements manifestations, sondages, ...). Nous sommes également susceptibles de vous contacter afin de vous proposer des services personnalisés en rapport avec vos demandes.

Parce que vous êtes identifiés ce jour dans notre base de données, nous souhaitons nous assurer que vous souhaitez continuer à recevoir les informations ciblées que le Club des Conseils Syndicaux est amenée à vous adresser régulièrement.

Si tel n'était pas le cas, il vous suffit de nous le signaler par retour à l'adresse mail suivante : <mailto:clubdesconseilssyndicaux@gmail.com>

Vous pouvez également nous faire part de vos éventuelles restrictions sur la manière dont vous souhaitez être en contact avec nous : email, téléphone, courrier, SMS ...

Il vous suffit pour cela de nous renvoyer le présent courrier en cochant les cases pour signifier vos restrictions (cochez le ou les moyens que vous ne souhaitez pas que nous utilisions).

Vous pouvez naturellement modifier vos préférences à tout moment.

Enfin, sachez que nous ne partagerons pas vos données, qu'elles ne sont accessibles qu'aux personnes en charge du Club des Conseils Syndicaux qui sont engagées par la stricte confidentialité et le secret professionnel et que nous ne laisserons personne d'autre que le Club des Conseils Syndicaux les utiliser sans votre consentement préalable.

Le Club des Conseils Syndicaux vous adressera prochainement une « News » dans laquelle les principales étapes de la mise en conformité au Règlement RGPD vous seront indiquées, dans le cas où votre entité est également concernée par ce Règlement.

Bien cordialement,

Le Bureau de du Club des Conseils Syndicaux